



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



GLORIA MARIS

Ne plus tourner le dos à la mer

MUSIQUE

Terra Nostra,
impressions
de voyage

P6



ÉCONOMIE

Promouvoir
l'entrepreneuriat
féminin

P21



1,60€



BATTI P2 • ÉDITOS P3 • JACQUES FUSINA P6 • BRÈVES P8 • SETTIMANA CORSA P18 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LILLE AJACCIO BASTIA...
MÊME COMBAT !



Contre l'oubli

« Je m'appelle Bertrand Cantat et j'ai été condamné en 2003 à huit ans de prison pour meurtre sur la personne de Marie Trintignant sans intention de donner la mort (...) Je renouvelle ma compassion la plus sincère, profonde et totale à la famille et aux proches de Marie (...) J'ai payé ma dette à laquelle la justice m'a condamné (...) Je souhaite aujourd'hui, au même titre que n'importe quel citoyen, le droit à la réinsertion (...) »

Voici quelques mots d'un homme dont je pense qu'il n'a pas encore compris la colère qu'il suscite.

Personne ne remet en cause le fait qu'il ait purgé une peine conforme au droit, lituanien. Le Droit règle les rapports sociaux entre les hommes, soit! Ce qui est reproché à B. Cantat relève de l'indécence ressentie et partagée quand son souhait de réinsertion passe par l'exposition artistique, médiatique; quand cette ambition déclarée rouvre les blessures déjà béantes d'une famille enfermée depuis 15 ans dans l'ombre d'une mort due à 19 coups mortels dont 4 au visage après une longue agonie.

Cependant une autre critique peut être faite, non pas au n'importe quel citoyen qu'il veut être mais à ceux qui programment ou se rendent à ses concerts: arrivent-ils à dissocier l'œuvre du passé criminel de l'artiste? Peuvent-ils prendre du plaisir à écouter un homme dont l'histoire n'a pas été déformée comme il le dit, mais, qui fait crûment écho au combat mené par ceux qui luttent contre la violence en général, faite aux femmes en particulier? Peuvent-ils le mettre à l'affiche de leurs festivals sans oublier qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups d'un conjoint ou d'un compagnon?

Elle est là la vraie question. Celle que nous devons tous nous poser: où plaçons nous le curseur de notre morale, de nos valeurs face aux intérêts financiers et au génie artistique? Pouvons-nous satisfaire nos noirs désirs en toute circonstance? ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Truite da piscà

Èccu ci! A pesca à a truita per a stagione 2018 hè aperta dapoi sabbatu scorsu. Ghjè, di regula, à u filu di i fiumi vivi, chjari è freschi ch'ellu si trova issu pesciu à carne fina è assai prezzata. Face parte di i pescii preferiti di tanta ghjente in Francia, dopu à u salmone o à u laverdone. Hè piscatu dapoi a preistoria. Hè esciutu à u XIII^u seculu u nome di «truita», venendu di u Grecu «trôktês» chì vole di «vurace». Vurace postu chì a truita hè un pesciu carnaghju, un predaghju timevule chì piglia d'assaltu i vermi, l'insetti ma dinò i pescii è i so ovi. Ci vole à sapè chì à u XVII^u seculu, colpa à una pesca massiccia, ci n'era quasi più in l'acque europeee. Per cambià sta situazione pessima, un alemanu, u tenente Jacobi, hà decisu d'inghennà ind'u 1741 u primu vivaghju di truite giratu versu a fecondazione d'ovi in modu artificiale. Hà permessu st'andatura di ripupulà i fiumi. Ghjè à u Danimarca ch'ella hè nata ind'u 1870 a cultura di truite cù una purtata più larga. A truita a più famosa hè quella chjamata «arcubalena» cù una rota pichinata di neru è una striscia di rosula porpura iridata. A truita arcubalena hè a più allevata è manighjata geneticamente. A so riproduzione hè artificiale. A Francia ne hè u primu paese produttore. Un quartu di a pruduzione hè cunsacratu à a ripupulazione di i fiumi per l'apertura di a pesca. Tandù, face cuncurrenza à a vera truita, quella chjama «fario» chì, ella, si face rara di più in più è ch'ellu si pò ricunnosce da a so rota pruvista di punti rossi è neri cù una striscia gialla è verde. Ci hè ancu una truita di mare chì, dopu avè passatu un annu o dui in l'acque dolce, chjappa per l'acque salite. Senza scurdassi di a truita salmunata ch'un hè nata d'un cruciamentu cù u salmone. Si chjama cusì perchè hà una carne rusulata arancina chì vene di a so nutitura fatta, in particolare, di gambarelli. Ogni truita cuntene l'omega-3, vitamine A è D chì favuriscenu u funziunamentu di u sistema immunitariu ma dinò pruteine complete cù l'acidi ammini, essenziali à a crescita o à u mantenimentu in bona salute di l'organismu. Hè ancu ricca in fosforu a truita, per a salute di l'osse. Cusì bona à piscà, cusì bona à manghjà. Bella stagione à tutti i passiuati! ■

À MODU NOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseiller éditorial: Christian Gambotti (Diaspora)

Conseiller langue corse:

Roland Frias (Cultura à lingua corsa).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri.

en partenariat avec **Télé Paese** et **Alta Frequenza**

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Jacques Fusina,

Jean-Toussaint Leca, Michel Maestracci,

Jacques Paoli, David Raynal.

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 1 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartonais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche ses

correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



GLORIA MARIS, PREMIER GROUPE AQUACOLE FRANÇAIS

QUAND LA CORSE NE TOURNE PLUS LE DOS À LA MER

Et si la Corse ne tournait plus le dos à la mer ? Si ses 1000 kilomètres de côtes – sauvages et inexploitées ou saturées de béton – pouvaient offrir d'autres alternatives ? Et si, dans une « économie bleue », une économie de la mer réfléchie, la petite île pouvait se donner les moyens, un jour, d'étonner l'Europe ? Le pari, quand il est tenté, a des chances de réussir. Gloria Maris, leader national de l'aquaculture marine, tablant résolument sur le haut de gamme, en est un exemple.

Au départ, une passion, celle de la mer, assortie d'une formation universitaire en finance et marketing à Paris-Dauphine et soutenue par la conviction que la Corse, avec la qualité de ses eaux, a tout pour prendre une place de choix dans le secteur de l'aquaculture. Nous sommes en 1992: Philippe Riera crée Gloria Maris et place ses premières cages dans le golfe du Valinco, à Campomoro, puis à Ajaccio près des îles Sanguinaires. En 2006, la petite ferme marine corse avec ses bars, daurades royales et maigres est la deuxième ferme aquacole française. Le choix stratégique d'une production de qualité s'est imposé rapidement. Ça ne s'improvise pas. Ça se construit, dans la durée. Ça a un coût, aussi. Élevé. D'autant que pour ferrailer avec les grands groupes, grecs, turcs et autres, qui produisent en grande quantité et vendent à bas prix, il faut sans cesse améliorer ses procédés, investir dans la recherche, se diversifier et dépasser une taille critique tout en maintenant le positionnement premium... D'autant que si, dans le monde et à nos portes, tous les pays développent l'aquaculture, la France qui dispose d'un des plus grands périmètres marins n'a pas permis la création d'un seul site aquacole depuis 10 ans et a laissé peu à peu échapper tout un pan de l'économie en abandonnant une filière – développée à partir du savoir-faire et du transfert de technologie français – à la concurrence internationale. Concurrence financée par l'Europe pour les pays de l'UE.

La solution, pour Philippe Riera, c'était de réunir des petites entités d'élevage. C'est ainsi qu'en 2012, Gloria Maris rachète Palma d'Oro en Sardaigne, puis en 2013, Aquanord et l'Écloserie Marine de Gravelines. Un pas important. En effet, Aquanord, créée en 1982, soutenue par la recherche française, a tout inventé. Le bar et la daurade royale produits là-bas ont acquis une belle réputation. En fait, l'entreprise sera la première à maîtriser tout le processus d'élevage du bar. Ce domaine est essentiel: comme dans tout élevage, sélectionner ses reproducteurs, c'est s'assurer une meilleure production puisque la sélection permet d'avoir des lots de qualité optimale [morphologie, résistance naturelle aux différentes pathologies, etc.]. Ce savoir-faire reconnu et envié au delà des frontières nationales, l'aquaculteur corse ne veut pas le laisser perdre. La PME insulaire se bat pour le rachat! En 2015, c'est au tour de France Turbot. L'entreprise, créée à Noirmoutier en 1987, est spécialisée dans l'écloserie du turbot, la production des alevins, le grossissement. Elle réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export, principalement en Europe, aux USA et en Asie en vendant notamment ses produits en pavé, en surgelés, entiers ou encore... vivants! En effet, on y a développé un savoir-faire toujours unique aujourd'hui: l'envoi de turbot vivant. C'est une manipulation gardée secrète, qui permet d'expédier les poissons chaque semaine jusqu'en Asie.

En 2015, Gloria Maris Groupe se constituait. La taille critique est dépassée. «Avec quatre sites de grossissement, deux écloseries, l'offre est développée à partir de 4 des espèces marines nobles les plus recherchées. La mutualisation des moyens permet, entre autres, d'investir dans la recherche, de peser auprès des fournisseurs...» En Corse, les sites de Campomoro et des Sanguinaires ont pris le nom d'Acquadea. Acquadea élève toujours ses bars, daurades royales et maigres, bio, conventionnels et label Rouge, dans des parcs où le poisson évolue librement car la densité y est très faible. Le respect de l'environnement et du bien-être animal assure aux poissons une qualité de vie proche de celle du milieu sauvage et un rythme de croissance équivalent. Le suivi sur le milieu marin est assuré de façon stricte et régulière par la Station de recherche océanographique et sous-marine (Stareso) et les partenariats avec l'Université de Corse ou la plateforme de recherche Stella Mare permettent de travailler à la réintroduction d'espèces et à la préservation des écosystèmes... Pour Gloria Maris Groupe, chaque unité

de production est à taille humaine, ainsi les méthodes d'élevage restent celles d'artisans de la mer maîtrisant des procédés particulièrement complexes. Le groupe cumule nombre de labels et signes de reconnaissance: label Rouge, bio (Ecocert), Origine France garantie, Aquaculture de nos régions, Friends of Sea, Collège culinaire de France, etc. C'est cette exigence, qui répond aux attentes nouvelles des consommateurs, qui lui a permis de s'imposer comme un leader de l'aquaculture haut de gamme sur le marché européen. Les poissons, ceux issus des cages de Corse en tête, sont exportés en peu partout, en France, en Europe et au delà. On les retrouve sur les plus grandes tables, y compris à l'Élysée, et ils sont au menu de nombreux chefs étoilés. Le groupe produit chaque année 35 millions d'alevins, 3 600 tonnes de poissons dont 1 000 tonnes en Corse. Il emploie près de 200 personnes, dont – même si en Corse il peine à trouver du personnel formé – 38 dans l'île. Sur l'année 2016 Acquadea a réalisé un chiffre d'affaires de 8 699 400 €. Le total du bilan a augmenté de 8,65% entre 2015 et 2016. Juste parce que quand on veut, on peut. ■ **Claire Giudici**



L'AQUACULTURE EN QUELQUES CHIFFRES

La Corse est la première région française productrice de poissons adultes issus de cultures marines de pleine mer.

Deux filières aquacoles (pisciculture et conchyliculture) sont représentées dans l'île par 8 entreprises réparties sur le littoral. Elles emploient près de 130 personnes, permanents et temporaires, et produisent chaque année environ 1 700 tonnes de poissons (loup, daurade royale et maigre) soit 20% de la production nationale pour la filière piscicole.

La filière conchylicole produit près de 700 tonnes de moules et un peu plus de 200 tonnes d'huîtres. L'aquaculture constitue la deuxième activité exportatrice de l'île après la viticulture, 95% de la production partant vers le continent et le reste de l'Europe.

En France, les chiffres de la pisciculture (source: *Les cahiers de FranceAgrimer 2016*) donnent un total vendu de plus de 45 000 tonnes de poissons, soit 32 000 tonnes de truites et saumons, 8 000 tonnes de carpes et poissons d'eau douce, et un peu plus de 5 000 tonnes de poissons de mer.

En Europe, l'aquaculture représente environ 20% de la production piscicole et quelque 85 000 emplois directs. Le secteur se compose avant tout de PME ou de micro-entreprises dans les régions côtières et rurales. Toutefois, alors que la production mondiale croît de près de 7% par an, la production globale dans l'UE est restée plus ou moins constante en volume depuis 2000. Pour la France, le « Plan pluriannuel de développement et de soutien à l'aquaculture 2014-2020 » de la Commission Européenne envisage une augmentation de 233% des volumes à échéance 2020 ! ■

« Les poissons, ceux issus des cages de Corse en tête, sont exportés en peu partout, en France, en Europe et au delà. »



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Des Plantes & des Hommes

GALEA ÉDITIONS

Ceux qui, très nombreux, fréquentent depuis plusieurs saisons le Parc Galea sur la côte orientale au sud de Bastia et qui ont donc eu le plaisir d'y entendre des conférenciers, souvent scientifiques de haut niveau, connaissent Fabrice Fenouillère, le dynamique et sympathique animateur, concepteur et directeur du Parc, cet espace de découvertes multiples associant jardins, expositions, musées, collections diverses et ateliers pédagogiques.

L'animateur propose par ailleurs à la radio RCFM des chroniques végétales intéressantes et fort appréciées. Or, voilà qu'est aussi paru tout récemment sous sa signature un beau livre intitulé *Des Plantes & des Hommes* où ce même auteur a réuni 150 de ses chroniques qu'il a voulu présenter selon une organisation pratique distribuant à son gré aromatiques, fruits ou légumes, arbres et arbustes, plantes sauvages, de Méditerranée ou d'ailleurs, puis complétant les thématiques du jardin par d'autres, voisines et aussi diverses qu'intéressantes.

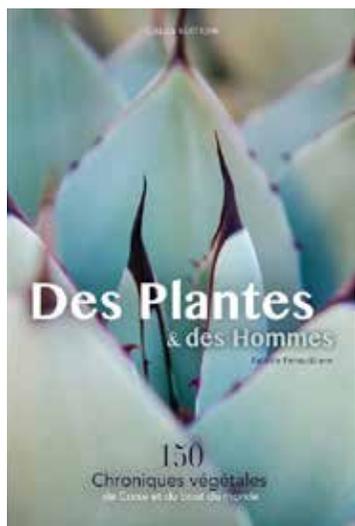
En feuilletant ce bel album de plus de 300 pages, le lecteur sera d'abord agréablement surpris par les magnifiques photos illustrant chacune des pages de description du sujet végétal choisi, mais en avançant dans sa prospection il sera progressivement conquis non seulement par la masse d'informations utiles ou curieuses rencontrées mais aussi et surtout par le ton, souriant et spirituel, teinté d'humour bienvenu qui donnent à cet ouvrage une personnalité véritablement originale.

Sans doute d'inégale importance, voici quelques curiosités glanées au hasard parmi des centaines d'autres : on sait sans doute que la clémentine est issue du croisement heureux d'un mandarinier et d'un bigaradier, grâce au père Clément, chef des pépinières d'un orphelinat proche d'Oran, en 1902 ; mais c'est en 1925 que la Corse aurait accueilli le premier plant de clémentinier chez l'agrumiculteur de Ficaretu Don Philippe Semidei. La pomme de terre, quant à elle, nous vient du lointain Pérou où les Incas en maîtrisaient déjà parfaitement la culture mais était peu appréciée en Europe au XVI^e siècle lorsque les conquistadors espagnols en ramenèrent quelques racines ; pourtant le pharmacien et agronome Parmentier, deux siècles plus tard, parvint par un subterfuge assez malin, à la faire accepter et planter dans les jardins royaux. En Corse, c'est Pascal Paoli lui-même qui, séduit par les atouts nourriciers de cette plante, en imposa la culture bénéfique dans son île.

Des détails encore, certes parfois connus, comme pour la tomate, non légume mais fruit né d'une fleur fécondée, tout comme, du point de vue strictement botanique, le poivron, le haricot, l'aubergine ou la courgette... Mais en dehors de ces questions de classification, l'auteur s'en va de temps à autre empiéter dans le domaine étymologique avec bonheur : en ces périodes de réformes éducatives, il nous rappelle ainsi que le nom même du baccalauréat tient son origine d'une pratique scolaire médiévale où l'on couronnait les meilleurs étudiants de rameaux de lauriers garnis de baies, littéralement de bacca (baie) et laurea (laurier)...

Concernant le caroubier, discret végétal des terrains arides, qui donne une sorte de gousse longue et brune lorsqu'elle est mûre, on apprend que ses graines contenues dans cette carapace ont une étonnante histoire : ces caroubes au poids constant de 200 mg avaient incité des utilisateurs à l'époque romaine à les choisir comme étalons de pesée des pierres précieuses et de l'or, d'où le nom de carats que l'on connaît encore aujourd'hui dans ce domaine particulier de la bijouterie et joaillerie. Parfois ce sont des considérations de type économique ou écologique qui inspirent l'auteur : à propos de notre roseau, la dite canne de Provence, si fréquente au bord des ruisseaux et dans les lieux humides, il souligne que bien que classée parmi les plantes exotiques facilement invasives, elle a la capacité de produire 20 tonnes de matière sèche à l'hectare, ce qui pousse les scientifiques à considérer qu'on tient là un des futurs biocarburants les plus prometteurs...

De quelque côté que l'on se place, on peut relever çà et là des éléments intéressants, chaque page réservant ses petites et grandes trouvailles, toujours présentées avec sourire et bonne humeur : on feuillette donc avec plaisir cet ouvrage, beau cadeau de printemps. ■



Fabrice Fenouillère
Des Plantes & des Hommes,
150 chroniques végétales,
Galea éditions, 2017



MUSIQUE

IMPRESSIONS DE VOYAGE

**Enseignante, poétesse,
auteur-compositeur-interprète, comédienne...
Entre un one-woman show humoristique
à Ajaccio et un concert sur la scène
des Folies Bergères, Patrizia Gattaceca
a présenté le 9 mars à Bastia
son nouvel album, Terra Nostra.
De la Corse à l'Himalaya,
un carnet de voyage impressionniste...**

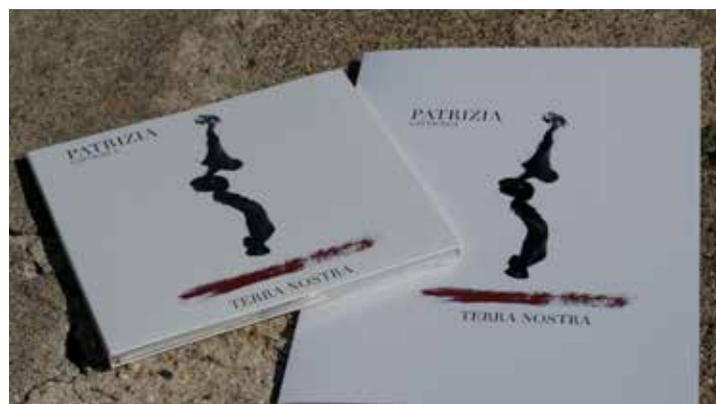
La veille encore, elle était à Ajaccio pour une représentation de *By air*, one-woman-show sous-titré «*humour, macagna, fantaisie*» qu'elle a écrit et dans lequel elle se met en scène dans le rôle d'une hôtesse de l'air s'efforçant de gérer au mieux une situation délicate lors d'un vol Paris-Bastia. Mais le 9 mars, dans l'auditorium du Palais des gouverneurs, à Bastia, la comédienne cédait le pas à l'auteur-compositeur-interprète, sans quitter tout à fait, cela dit, l'univers du voyage: Patrizia Gattaceca y présentait *Terra Nostra*, son nouvel album personnel, le quatrième depuis *Di filetta è d'amore*, sorti en 2005. Enregistrés et mixés au studio de l'Angelina, ces treize titres sont une manière tranquille de réaffirmer, non par des grands discours mais par la création, que l'enracinement à une terre, l'attachement à une langue et une culture corses, sont bien loin d'être un frein à une «*ouverture sur l'ailleurs, sur le monde, notre planète*». Ici, aux antipodes du repli, l'identité invite à partager la découverte d'autres horizons, d'autres façons d'être. *Terra Nostra* est donc une évocation des lieux qui l'ont particulièrement émue, au loin comme au plus près de chez elle. Le voyage n'était en revanche ni l'objectif original, ni une contrainte: «*J'avais plus de chansons que ça, et sur d'autres thèmes... mais quand on fait un album, il faut faire des choix. Quand on est partis sur la thématique des voyages et des lieux qui m'ont marquée j'ai continué, parce que ça m'a inspirée. Le premier texte devait être Basgiu di Barcelona, qui est le titre phare de l'album*». Barcelone, Istanbul, Jérusalem, Naples, le Maroc... Encore et toujours un air de Méditerranée? «*Je pense que cette Méditerranée me parle, et que notre imaginaire s'est forgé autour d'elle. Ceci dit, on va aussi du côté de Buenos Aires, de l'Himalaya. J'ai voulu exprimer un monde de paix, et de silence*». Aussi ce qui aurait pu être une collection de cartes postales musicales se présente plutôt comme une série d'instantanés vécus pleinement, souvent à ces moments un peu privilégiés que sont le crépuscule, la nuit ou l'aube, propices à délaissier la description ou l'analyse pour s'en remettre à une perception des choses qui ne fait pas seulement appel au regard mais à tous nos sens, à l'émotion immédiate. Les mots comme la musique s'affranchissent de l'illustration littérale, des évidences, pour «*créer un univers*» qui laisse la part belle à ces atmosphères, impalpables mais bien réelles, qui font que chaque lieu est unique,

au point que certains savent le reconnaître les yeux fermés. Douze des textes sont signés Patrizia Gattaceca, le treizième, *Bastia batticori*, qui mêle ode à Bastia et histoire d'amour, est un «*très beau texte offert par Ghjacumu Thiers*». Tous sont en corse, mais que le non-corsophone ne prenne pas peur: les traductions, en français et anglais, réalisées par Ghjacumu Thiers et Marie-Ange Tosi Abbati, sont disponibles sur le site de l'artiste*. Pour les arrangements de ses compositions, Patrizia a une nouvelle fois fait appel à Jean-Bernard Rongiconi, qui assure également les parties guitare et claviers, aux côtés de Loïc Pontieux (batterie), Laurent Vernerey (basse) et Lionel Suarez (bandonéon). Deux titres, *Reame biancu* et *Vire Napule*, ont par ailleurs été l'occasion d'inviter le groupe A Filetta et le chanteur et comédien napolitain Francesco Viglietti. L'illustration de la pochette de l'album est l'œuvre du plasticien Dominique Degli Esposti - «*ami fidèle qui m'accompagne depuis des années, dont je suis fan*» et à qui elle a demandé de peindre ce qu'il ressentait à l'écoute de son disque.

La chanteuse présentera ces nouveaux titres en concert, le 31 mars à Paris sur la scène des Folies Bergères, puis «*à l'extérieur*». Outre la diffusion sur les radios corses, les radios continentales commencent à manifester leur intérêt: «*nous avons eu des retours de Radio FM Bretagne, qui a adoré l'album, et le passera dans la playlist de tête*». Le voyage se poursuit, sur les ondes. ■

Marion PATRIS de BREUIL

* www.patriziagattaceca.com





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégaes.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulégaes.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises



CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 Mars 2018, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

WAVE CONNECT CONSULTING

Durée : 99 ans

Siège social : U POZZU, Place de la Poste, 20133 Ucciani

Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- Le conseil en systèmes et logiciels informatiques, la fabrication de composants électroniques de tous types, la vente de différents produits informatiques et électroniques par internet ; Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr PANTALONI Ghjuvan-Battisti, demeurant U Pozzu, Place de la Poste, 20133 Ucciani

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

*** Décisions réservées à l'assemblée des actionnaires**

L'assemblée des actionnaires est seul compétente pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
 - nomination et révocation du président ;
 - nomination des commissaires aux comptes ;
 - dissolution et liquidation de la société ;
 - augmentation et réduction du capital ;
 - fusion, scission et apport partiel d'actif ;
 - agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
 - exclusion d'un actionnaire,
- Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le Président.

N° 02

TDM

Société en Nom Collectif
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 9, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 14 février 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en Nom Collectif

Dénomination sociale : TDM

Siège social : 9, Boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons, brasserie, situé 1 boulevard du Roi Jérôme, 20000 AJACCIO auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 30.000 euros

Associés en nom : Monsieur François Joseph VINCENSINI, demeurant 9, Boulevard Albert 1er, 20000 AJACCIO ; Monsieur Eric Adriano Giovanni STEGANI, demeurant 5, résidence du bois des anglais, 20000 AJACCIO. Madame Stéphanie, Karine, Roseline GALBARDI épouse FEIBELMAN, demeurant 1, boulevard du Roi Jérôme, 20000 AJACCIO.

Gérance : Monsieur François Joseph VINCENSINI, gérant-associé.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 03

CTK AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Rond Point de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 février 2018 au Rond Point de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CTK AJACCIO

Siège social : Rond Point de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : La vente d'article de bazar, cadeaux, chaussures, textiles, mobilier et toutes activités annexes s'y rattachant.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur CUNEO Jean-François, Lieu-dit Favale, Route de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : IN CASA **Siège social** : RT 10 Maison Toma, 20145 SARI SOLENZARA **Forme** : SASU **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : Aide à domicile **Président** : Madame Martine Moracchini demeurant : 11 lots l'ALZU, Travo, 20240 Ventiseri élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 05



SCP MAMELLI
Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 5 mars 2018, enregistré le 8 mars 2018, dossier 2018/07465, référence 2018N00089, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : SGI DE MORO

Siège social : BASTIA [20200] résidence Le Desk, Quartier Paratojo.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 1000,00 Euros,

Gérant : Monsieur Antoine DE MORO demeurant à BASTIA [20200] résidence Le Desk, Quartier Paratojo né à AJACCIO le 17 octobre 1962.

Cession des parts : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis et mention,
Le Notaire.

N° 06

LB COIFFURE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Bâtiment F
Port de Toga
20200 Ville di Petrabugno

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ville di Petrabugno du 1er mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : LB

Dénomination : LB COIFFURE

Siège : Bâtiment F, Port de Toga, 20200 Ville di Petrabugno

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : La coiffure pour femmes et hommes, le rasage et la taille de barbes, accessoirement la vente de produits liés à cette activité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Duthuille Betty Séverine, demeurant Poretto Brando, 20222 Brando La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 07



B. LEONELLI
Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 07 Mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : "SCI CARLU"

Siège social : BASTIA [20200] Résidence Grand Horizon, Route Inférieure de Cardo.

Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S,

Capital social : 1.000 €.

Gérance : Monsieur Charles, Dominique DURIANI demeurant à BASTIA [20200] Résidence Grand Horizon, Route Inférieure de Cardo.

Immatriculation de la société au R.C.S de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 mars 2018 à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

DMFL Distribution

Objet social :

* Achat et vente de granules pour poêles, chaudières, produits assimilés et dérivés,

* Achat, vente et entretien de poêles à granules, chaudières et autres matériels assimilés et dérivés,

* Achat et vente de bois, de déchets végétaux et de toutes matières premières qui peuvent servir à la fabrication de granules,

* Fabrication et vente de granules de bois,

* Achat, vente et entretien de tout type d'engins agricoles, travaux publics, terrassements et autres,

* Achat et vente de petits matériels divers, outillages et accessoires.

Siège social : Lieu-dit Armonio, 20218 Castifao

Durée : 99 ans

Capital social : 300 €, divisé en 300 parts de 1 € chacune

Gérant : Mr De Meyer Jean-Michel Simon demeurant à Ponte Rossu, 20218 Morosaglia [Ponte-Leccia]

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : MAÏ BOUTIQUE **Siège social** : RT 10 Maison Toma, 20145 SARI SOLENZARA **Forme** : SASU **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : vente d'accessoires de mode **Président** : Madame Martine Moracchini demeurant : 11 lots l'ALZU, Travo, 20240 Ventiseri élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 10



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 05/03/2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LE ROYAL

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : 8 rue Fred Scaramoni - 20169 Bonifacio

Capital : 1200 € par apport en numéraire

Objet : L'exploitation d'un débit de boissons, restaurant, hôtel.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérant : Monsieur Pierre, Paul SERRA, demeurant Lieu-dit Longone, rue Paul Nicolai, 20169 BONIFACIO.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 11

SAINT PANCRACE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05-03-2018 fait à Venozlasca, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : SAINT PANCRACE

SIEGE SOCIAL : Lieu-Dit Palazzi - 20215 Venozlasca.

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion de tous biens immobiliers à usage professionnel ou d'habitation, vides ou meublés, destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré

GERANCE : Monsieur FEDERICI Dominique né le 13-07-1954 à Venozlasca (2B), de nationalité Française, demeurant Lieu-dit PALAZZI - 20215 VENZO-LASCA pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERI du 01/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

JAUFFRAIS MACONNERIE

Siège : Plaine de Peri, Lieu dit Listinchi, 20167 Peri

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Président : Alain, Gustave JAUFFRAIS, demeurant Plaine de Peri, Lieu-dit Listinchi, 20167 Peri

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 13

POLMA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1200 euros
Siège social : Rond Point de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2018 au Rond Point de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : POLMA

Siège social : Rond Point de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : L'acquisition, la vente et la gestion de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur CUNEO Jean-François, demeurant Lieu-dit FAVALE, route de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 08 Mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS ETUDES RESEAX

Forme : Société par Actions Simplifiées au Capital Variable

Capital : 4000.00 €

Siège social : Résidence Sainte Catherine, Bât B, 20600 Bastia

Objet : Les études, la géo détection, le géo référencement, la cartographie, les relevés topographiques, l'implantation et le récolement, le système d'information géographiques ;

Durée : La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Président de la Société : Monsieur BORRAGINI Jacques, demeurant : Route du Stade, 20239 Rutali

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à GARDANNE du 6 mars 2018, il a été constitué une Société Civile dénommée ETTORE aux caractéristiques suivantes :

CAPITAL : 2.000 €

SIEGE : AREGNO [20220], Lieudit Campi

OBJET : Propriété, acquisition, mise en valeur, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers, vente de ces mêmes biens ; propriété et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et souscription de tout emprunt.

DUREE : 99 ans

GERANT : Mme Nathalie DALMASSO, épouse CRESPI, sise à BELCODENE [13720] Avenue du Garlaban.

CESSION DE PARTS : Parts librement cessibles entre associés ; toutes autres cessions soumises à agrément préalable des associés donnée par une décision extraordinaire.

Immatriculation au R.C.S de BASTIA.

Pour avis,
La gérance.

N° 16



B. LEONELLI

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67

Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 07 Mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : "SCI ROSA"

Siège social : BASTIA [20200] Résidence Grand Horizon, Route Inférieure de Cardo.

Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

Capital social : 1.000 €.

Gérance : Monsieur Charles, Dominique DURIANI demeurant à BASTIA [20200] Résidence Grand Horizon, Route Inférieure de Cardo.

Immatriculation de la société au R.C.S de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 08/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CORSICANAT

Siège social : Résidence Altea, Lieu-dit Puretti, Rue Maréchal Juin, 20600 Bastia

Objet social : Vente de lingerie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3000 euros

Gérance : Mme Nathalie, Valérie ROBIN, demeurant Résidence Sampieru Corsu, Bâtiment B, Lieu-dit Puretti, 20600 Bastia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 22/02/2018, il est constitué une E.A.R.L. [loi n° 85-597 du 11/07/1985].

ASSOCIES EXPLOITANTS : CARLOTTI Elisabeth, née le 26/03/1984.

CIUCCI Michel, né le 07/10/1985, demeurant tous deux I.d. Croce, 20270 Aléria.

DENOMINATION :

EARL U SAN PETRINCU.

OBJET : Production et exploitation agricoles.

DUREE : 99 ans.

APPORTS EN NATURE - CAPITAL :

77.600,00 EUR

GERANCE : Mme Carlotti Elisabeth et M. Ciucci Michel.

SIEGE : Chez M. Ciucci, 20251 Panche-raccia.

RCS : Bastia.

N° 19

DEBUCI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1200 euros
Siège social : Rond Point de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2018 au Rond Point de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : DEBUCI

Siège social : Rond Point de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : Toute activité de location meublée professionnelle ou de prestation de services dans le domaine de l'hôtellerie et parahôtellerie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur CUNEO Jean-François, demeurant Lieu-dit FAVALE, route de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis,

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCAF - **Capital :** 400.000 €

- **Siège social :** RN 200 - Lergie - 20250 CORTE - **Objet :** Achat, vente de matériels, matériels ou procédés destinés à la construction, l'aménagement, l'équipement et l'installation de tous bâtiments, constructions à caractère immobilier ou mobilier - **Président :**

René SAVELLI demeurant à L'ILE ROUSSE [20220], Route de Bastia -

CAC Titulaire : Daniel RAFFALLI, domicilié à AJACCIO [20000], 71 Cours de Napoléon - **CAC suppléant :** Paul BENIELLI domicilié à AJACCIO [20000], Résidence Les Collines du Salario, Le Colisée C3 -

Admission aux assemblées, exercice du droit de vote : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix. **Cessions d'actions :** Les transmissions sont soumises à l'agrément des associés - **RCS BASTIA.**

Pour avis, Le président.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 26/02/2018, il est constitué une Exploitation à Responsabilité Limitée, régie par la loi n°85-597 du 11/07/1985.

ASSOCIE EXPLOITANT ET GERANT : M. SANTINI Jean Sauveur, né le 23/10/1958.

ASSOCIE NON EXPLOITANTE : Mme BOUHADJAR Rhamouna, née le 30/07/1962, demeurant tous deux à Canale-Di-Verde - 20230.

DENOMINATION :

EARL LENZA AL PIANE.

OBJET : Production et exploitation agricole.

DUREE : 99 ans.

APPORTS EN NATURE - CAPITAL :

145.000,00 EUR.

SIEGE : Chez M. Santini Jean, route de Canale, 20230 Canale-Di-Verde.

RCS : Bastia.

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître IVAN STRIFFLING, Notaire à DIJON, le 8 mars 2018, de la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

DENOMINATION : S.2.L.

SIEGE : SOLARO [20240] (Haute-Corse), Lieu-dit Pianiccia.

DUREE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière.

CAPITAL SOCIAL : 500 € par apport en numéraire.

GERANT : M. Ludovic LAMON, dmt à SOLARO [20240] (Haute-Corse), Lieu-dit Pianiccia ;

- Mme Sophie LAMON, dmt à SOLARO [20240] (Haute-Corse), Lieu-dit Pianiccia.

AGREMENT : Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions autre qu'au profit d'un associé, entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue.

La société sera immatriculée au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis et mention :
141125 Me Ivan STRIFFLING, Notaire.
Signature du directeur de publication.

N° 23

A CHJUSELLA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : A Chjusella,

Pont de l'Oso, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 2 mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : A CHJUSELLA

Siège : A Chjusella, Pont de l'Oso, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de restauration de type traditionnel-Pizzeria.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sampieru, Sylvain GIOVANNANGELI, demeurant Padulella, 20137 Lecci.

Directeur général : M. Yohan LECA, demeurant Rue Antoine Filippi, 13 Lotissement U Monticello, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis, le Président.

N° 24



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais

06048 Nice Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : RETAIL PROMOTION

CAPITAL : DIX MILLE EUROS (10.000 €) divisé en DEUX CENTS (200) actions de CINQUANTE EUROS (50 €) chacune.

SIEGE : Zac de Campo Vallone - Lot N° 5 - 20620 Biguglia

OBJET : En France et à l'étranger : L'acquisition par tous moyens de tous terrains à bâtir ou droits immobiliers ; L'aménagement et la construction sur ces terrains ou droits immobiliers de tous immeubles de tous usages et destinations ; La vente de terrains ou la vente desdits immeubles construits, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, avant ou après leur achèvement ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties relatives à la réalisation de l'objet ; La prestation de services, représentations, intermédiaires, gestion administrative ou comptable ; L'assistance en matière commerciale, technique, administrative et financière ; La conduite de la politique du groupe et contrôle des filiales ; L'acquisition et la gestion de tous droits sociaux, prises de participation et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

AGREMENT : La procédure d'agrément s'applique à tous les transferts de titres dès lors que la Société compte plus d'un associé et que ces transferts sont réalisés au profit de tiers non associés. Le transfert de titres à des tiers à quelque titre que ce soit, est soumis à un agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité requise pour les décisions extraordinaires.

PRÉSIDENT : La société SICO GROUPE Société par actions simplifiée au capital de 9.200 euros, dont le siège social est sis à Biguglia (20620) - ZAC de Campo Vallone, Lot N° 5, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 489 366 518. Représentée par son président, Monsieur Philippe USCIATI

COMMISSAIRE AUX COMPTES : Société ORIGA-GROUP [Anciennement COEX-COM], domiciliée 45 cours Gouffé - 13006 MARSEILLE.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sas à cap. variable: **Kalliste manutention.** **Siège:** Ld Chiesola 20129 Bastelicaccia. **Capital:** 500euros. **Cap. min:** 500euros. **Objet:** vente de chariot élévateur. **Président:** Nathalie Mattei, Ld Chiesola 20129 Bastelicaccia. **Durée:** 99 ans au rcs d'ajaccio.

N° 26

AVIS JAL CONSTITUTION SAS

Avis est donné de la constitution le 8 Mars 2018, de la Société par Actions Simplifiée « **CAMPUSPLEX 2.0** » ayant son **siège social** à AJACCIO - 20000 - 12, rue Général FIORELLA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, d'une **durée** de 99 années, possédant un **capital social** de 1530 euros, constitué par des apports en numéraires.

Son objet social est :

* La société a pour objet le développement d'une activité d'incubateurs et de pépinière d'entreprises, et toutes activités de prestations de services à destination des entreprises dans leur phase d'amorçage, et notamment :

* L'offre et la commercialisation de services d'assistance logistique, technique, managériale et commerciale de toutes natures permettant de favoriser la création et le développement d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs de la haute technologie, du numérique, de l'informatique et des télécommunications,

* La mise à disposition de locaux équipés permettant aux entreprises nouvelles de disposer d'une base stable d'affaires, dans des conditions économiques optimales pour de jeunes entreprises, dans un environnement technique adapté,

* La mutualisation de services généraux [Services de reprographie, Fab Lab, accès aux salles de réunion et de conférence, etc.],

* Tous conseils et assistance aux dites entreprises dans le cadre de leur développement, et plus généralement, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de tout immeuble, terrain et/ou locaux, l'édification de toutes constructions nécessaires à la réalisation de son objet social, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes les activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, et notamment dans le capital de toutes personnes morales françaises et/ou étrangères, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous les objets similaires, connexes ou complémentaires.

Son **Président** est Monsieur **Sébastien SIMONI** né le 20 janvier 1970 à BASTIA, demeurant Résidence ALOES - 20000 AJACCIO.

Son **Directeur Général** est Monsieur **Jérôme PIETRI** né le 7 Mai 1970 à DUNKERQUE, demeurant 12, rue Général FIORELLA, 20000 AJACCIO.

Pour avis,

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/03/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

R.C. BARTACCIA

Siège social : 11 quartier Bartaccia, 20110 Propriano

Capital : 1.000 €

Objet : L'exploitation de restaurant, débit de boisson de tous fonds liés l'activité touristique

Président : M. PIANELLI Jean-François 12 quartier Bartaccia 20110 Propriano

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédés à des tiers, qu'avec l'agrément.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS AJACCIO.

N° 28

AVIS DE CONSTITUTION SNC ZURIA LOCATIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 février 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société en Nom Collectif - **Dénomination sociale :** SNC ZURIA LOCATIONS - **Siège social :** Lieudit Maora Plage - 20169 BONIFACIO - **Objet social :** L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation directe ou indirecte, la location en meublé, ou civile ou autrement de tout immeuble et droits immobiliers bâtis ou non, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. L'activité de marchand de biens. La gestion, l'administration et la cession et/ou la liquidation de tout investissement réalisé par la société dans le domaine de l'immobilier. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autre garanties nécessaires. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. **Capital social :** 2.000 euros. **Associés en nom :** - la société ZURIA INVESTISSEMENTS - siège social Lieudit Maora Plage - 20169 BONIFACIO - 834 934 341 RCS AJACCIO, - la société ZURIA CHRISTIAN - siège social Route de Santa Manza - Maora Plage - 20169 BONIFACIO - 798 109 963 RCS AJACCIO. **Gérance :** La société ZURIA INVESTISSEMENTS - Lieudit Maora Plage - 20169 BONIFACIO - 834 934 341 RCS AJACCIO. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance.

N° 29

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 26/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

PJM IMMOBILIER

Siège social : 2, Rue Jacques Faggianelli, 20200 Bastia

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1.000 €uros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Pierre, Jean, Bruno, MONTI, demeurant 2, Rue Neuve Saint Roch, 20200 Bastia,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/03/2018 à BASTIA, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AB&MO

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 2500 euros

SIÈGE : C/o Monsieur Antoine SAMANI -

18, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

OBJET : Maîtrise d'œuvre

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut partici-

per aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en

compte de ses actions. Chaque associé

dispose d'autant de voix qu'il possède

ou représente d'actions.

AGREMENT : La cession d'actions est

libre tant que la société demeure uni-

personnelle. Si la société perd son car-

actère unipersonnel, toute cession

d'actions sera soumise à la procédure

d'agrément prévue à l'article 12 des pré-

sents statuts.

PRESIDENT : Monsieur Antoine SA-

MANI, demeurant au 18 Rue César

Campinchi, 20200 Bastia

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 31

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Exploitation Agricole à Res-

ponsabilité Limitée

DENOMINATION : EARL Lydia CASCIANI

SIÈGE SOCIAL : N° 3345, Route d'Anti-

santi, 20270 Aleria

OBJET : La société a pour objet l'exer-

cice d'activités réputées agricoles au

sens de l'article L.311-1 code rural et de

la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la ma-

îtrise et à l'exploitation d'un cycle biolo-

gique de caractère végétal ou animal et

constituant une ou plusieurs étapes né-

cessaires au déroulement de ce cycle ;

- Les activités exercées dans le prolonge-

ment de l'acte de production ou qui

ont pour support l'exploitation ;

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 7500 euros

GERANCE : CASCIANI Lydia, demeurant

3345 Route d'Antisanti, 20270 Aleria

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 32

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 12/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabi-

lité Limitée

Dénomination sociale : C5 STADIUM

Siège social : Rue du Maréchal Juin,

Lieu-dit Puretti, Bâtiment Casaprom,

20600 Bastia

Objet social : L'exploitation d'un centre

multisport ; Restauration ; Événementiel ;

Organisation de séminaires ; Loca-

tion de salles ; Vente et location

d'articles de sport ; Stage éducatif ou

stage sportif ;

Durée de la Société : 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la So-

ciété au Registre du commerce et des

sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : M. Louis, Antoine CASANOVA

demeurant Résidence Lisandru, 20600

Furiani

Immatriculation de la Société au Registre

du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

SUIVANT ACTE S.S.P. DU 12 MARS 2018, IL A ETE CONSTITUE UNE S.A.S. DENOMMEE : NAUSICAA

OBJET : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé, lingerie, bonneterie, chemiserie, et accessoires, auprès des particuliers, professionnels, collectivités et associations.

DURÉE : 99 ANNEES A COMPTER DE SON

IMMATRICULATION AU RCS

SIÈGE SOCIAL : 21 BOULEVARD PAOLI,

20200 BASTIA

NOM COMMERCIAL : DARJEELING

CAPITAL : 5000 EUROS DIVISE EN 500

ACTIONS DE 10 EUROS ET LIBERES IN-

TEGRALEMENT ET CONSTITUES PAR

DES APPORTS EN NUMÉRAIRE

PRESIDENT : MONSIEUR PHILIPPE

LAMBERTI DEMEURANT DOMAINE

NAUSICAA, LIDO DE LA MARANA,

20290 BORGIO

ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET

DROIT DE VOTE : TOUT ASSOCIE PEUT

PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES SUR

JUSTIFICATION DE SON IDENTITE ET DE

L'INSCRIPTION EN COMPTE DE SES AC-

TIONS. CHAQUE ASSOCIE DISPOSE

D'AUTANT DE VOIX QU'IL POSSEDE OU

REPRESENTE D' ACTIONS.

AGREMENT : LES CESSIONS DE PARTS

SONT SOUMISES A L'AGREMENT DE LA

COLLECTIVITE DES ASSOCIES, ET CE A

LA MAJORITE DES VOIX DES ASSOCIES

DISPOSANT DU DROIT DE VOTE, LES

ACTIONS DU CEDANT N'ETANT PAS

PRISES EN COMPTE POUR LE CALCUL

DE CETTE MAJORITE.

IMMATRICULATION DE LA SOCIETE :

RCS DE BASTIA

N° 34

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/03/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : U ROSU-MARINU** Siège social : MAISON PIERAGGI, LIEU DIT BALDANACCIA, 20240 GHISONACCIA

Forme : SASU

Nom commercial : EMPREINTE Capital :

100 Euros **Objet social :** VENTE DE

CHAUSSURES, MAROQUINERIE, AC-

CESSOIRES MODE, BIJOUX FANTAISIE,

DIVERS TEXTILES. **Président :** Madame

ALINE MORTEAU demeurant : MAISON

PIERAGGI, LIEU DIT BALDANACCIA,

20240 GHISONACCIA élu pour une

durée indéterminée **Durée :** 99 ans à

compter de son immatriculation au RCS

de Bastia.

CHANGEMENT DE GERANT

N° 35

SCI J.R

Capital 20.000,00 €

Siège social : Ville di Pietrabugno

Le Vannina - Bâtiment A

RCS Bastia : 487 551 194

Suivant Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juillet 2017 :

Monsieur Gérard Antoine Marius ANDREANI, demeurant à BASTIA [20200] Lotissement Ortu Simonetta, route de Saint-Florent.

Et :

Madame Jacqueline ANDREANI, demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200] Résidence LE VANINA. Ont été nommés co-gérants de la SCI

J.R à compter du 11 juillet 2017 en remplacement de Mr Dominique ANDREANI, décédé à VILLE DI PIETRABUGNO, le 8 janvier 2017.

Pour Avis,

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

A GIUSTINIANA

Société Civile

Capital : 1800,00 €

Siège : 2, rue Favalelli - 20200 Bastia

RCS Bastia 453 898 173

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société A GIUSTINIANA en date du 7 mars 2018, il a été décidé, suite au décès du gérant :

Madame Andrée BARTOLI, veuve FI-

LIPPI, survenu le 22 mars 2012, la no-

mination, en qualité de gérant, de

Monsieur François FILIPPI, demeurant à

BASTIA [20200], 7 rue Impératrice Eu-

génie pour une durée indéterminée,

sans rémunération.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

Maître Sophie MAMELLI,

Notaire.

N° 37

HARMONIE HOME

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000 Euros

Siège social : 6, Rue César Campinchi

20200 Bastia

R.C.S. : 492 991 377

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2018 les associés ont décidé de nommer comme gérant pour une durée

indéterminée M. Bernard RELJIC, de-

meurant 3 rue Gabriel PERI à BASTIA

[20200] en remplacement de Monsieur

Félix René PASQUALI gérant démis-

sionnaire.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour Avis,

N° 38

KARLOU

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Route du Village

20620 Biguglia - RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Bettina MAESTRALI de dé-

missionner de ses fonctions de gérant

et a nommé en qualité de nouveau gé-

rant Anne Camille LUCIANI, demeurant

Lotissement les Hauts de Chiurlinu,

20620 Biguglia, pour une durée illimitée

à compter du 1er mars 2018.

Pour avis, la gérance.

N° 39

SOCIETE IMMOBILIERE

RESIDENCE BONAPARTE

782 988 562 RCS Ajaccio

D'un PV d'AG du 22/02/2018, il résulte

que Fabrice MENASSE demeurant à

AJACCIO, Quartier et Résidence Bales-

trino, a été nommé gérant, en rempla-

cement de David Alfred MENASSE,

gérant décédé.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de

commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

La gérance.

LE FORUM

SARL au capital de 7642.45 Euros

Siège social : 20, Bd Paoli

20200 Bastia

RCS B 348 794 264

CHANGEMENT DE GERANCE

L'assemblée générale extraordinaire

des associés réunies le 12 mars 2018 à

Bastia a pris acte de la démission de

Madame SUZZARINI Dominique de ses

fonctions de gérant avec effet au 14

mars 2018 et à nommée en qualité de

nouveau gérant Madame Patricia COL-

LOVIGH demeurant 202/206 Lot Plage

de la Marana, 20290 LUCCIANA. Inscrup-

tion modificative sera requise au Greffe

du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis et mention,

Le Gérant.

N° 41

LE MEDITERRANEE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 136.200 €

Siège : Porto Marine, 20150 Ota

492133186 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGO du 01/01/2018, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ du Gérant DA-

MIANI DANIEL démissionnaire.

Mention au RCS de Ajaccio.

N° 42

AVIS

Aux termes d'une décision en date du

24/01/2018, l'associée unique a pris

acte de la démission de Monsieur Loïc

BONNET de ses fonctions de cogérant

de la SARL SOLEIL ROUGE YACHTING,

au capital de 360.000 EUR, sise Port

Tino Rossi, Jetée de La Citadelle, 20000

AJACCIO, 303 628 119 RCS AJACCIO, et

ne procède pas à son remplacement.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 43

SCI CESARI JACQUES

SCI au capital de 276.000 €

Siège : Résidence des Iles

Immeuble Crêtes 1

Bâtiment B, 20000 Ajaccio

529209231 RCS de Ajaccio

Par décision de L'AGE du 02/03/2018, il a été décidé de transformer la société en SARL de famille sans la création d'un être moral nouveau, à compter de ce jour.

Son capital, son siège, sa durée, et la

date de clôture de son exercice social



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions en date du 23 février 2018, les associés de la société "AN-DRESSI", SAS au capital de 300 € dont le siège est 1 rue du Stazzale - 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 824 573 984], ont décidé de nommer :

En qualité de commissaire au compte :

* Monsieur Patrice MINETO, 36 Boulevard Tzaréwitch, Le Belvédère, 06000 NICE. Pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En qualité de commissaire au compte suppléant :

* Monsieur Dominique DAVID, 27 Boulevard Delfino, 06300 NICE
Pour la même durée.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions en date du 23 février 2018, les associés de la société "AN-DRESSI", SAS au capital de 300 € dont le siège est 1 rue du Stazzale - 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 824 573 984], ont décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 mars de chaque année, à compter du 1er janvier 2018.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 3 mois, du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018. L'article 24 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

SCI RAFIMMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200.00 €
Siège social : route des Sanguinaires
Villa Cotoni, 20000 Ajaccio
528 760 176 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01 mars 2018 :
- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/03/2018, celle suivante : **RAFIMMO**.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La dénomination de la société est : SCI RAFIMMO.

* Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : RAFIMMO.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
La gérance.

HOTEL CASTELLU ROSSU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 45.734,71 euros
Siège social : Lieu-dit "Castello Rosso"
20290 Lucciana
Bastia B/324 094 044

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2018, enregistrée à BASTIA le 07/03/2018, Dossier 2018/07400, Référence 2018/A00360, il résulte que :

* L'objet social a été étendu aux activités de transporteur de voyageurs autre que les transporteurs routiers dûment autorisés ainsi que l'activité de boutique de vente de produits régionaux et souvenirs. A compter du 20/02/2018.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La création puis l'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel restaurant.

* Nouvelle mention :

La création puis l'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel restaurant.
- Les activités de transporteur de voyageurs autre que les transporteurs routiers dûment autorisés ainsi que l'activité de boutique de vente de produits régionaux et souvenirs.

Mention sera faite au RCS : Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,

FIRST

S.A.S au capital de 200 €
Rue des Pêcheurs, 20110 Propriano
RCS Ajaccio : 810 109 710

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 02 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* **Procéder à la démission de la Présidente** : A compter de ce jour, est démissionnaire de sa fonction de Présidente : Mademoiselle BALENCI Stella. Née le 19/09/1989 à Ajaccio [2A], demeurant : Place de l'Eglise - 20110 VIGGIANELLO.

* **Procéder à la nomination de la nouvelle Présidente** : A compter de ce jour, est nommée Présidente pour une durée indéterminée :

Mademoiselle PUCCI Aurélie Catherine Angèle. Née le 19 juillet 1987 à Ajaccio [2A], demeurant : Place de l'Eglise - 20110 VIGGIANELLO. L'article 14 des statuts est modifié en conséquence. Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

VISACOM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Chez M. et Mme QUILICHINI Marc
Casa Altu Taravu, Route de Cala Rossa
20137 Porto-Vecchio
Rcs Ajaccio 833 084 361

Aux termes d'une délibération en date du 13/02/2018, l'A.G.E. a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale : VISACOM par : **QLS AGENCY** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

SME SAN MICHELI EXPLOITATION

Entreprise Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de : 280.000 €uros
Lieu-dit San Michèle
Vallée de l'Ortolo, 20100 Sartène
D 432 022 960 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes des résolutions de l'Assemblée extraordinaire des associés en date du 23 Août 2016, il a été décidé :

1 - de modifier la dénomination sociale de la société qui devient « **SME CASTELLU DI BARICCI** ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence ;

* **Ancienne mention** : La dénomination sociale de la société est : SME San Micheli Exploitation.

* **Nouvelle Mention** : La dénomination sociale de la société est : SME Castellu di Baricci

2 - de modifier l'adresse du siège social en y indiquant la mention "lieudit Castellu di Baricci", en remplacement de "lieudit San Michele", l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence ;

* **Ancienne mention** : le siège social de la société est à SARTENE [20100] - Vallée de l'Ortolo, Lieu-dit San Michele.

* **Nouvelle Mention** : le siège social de la société est à SARTENE [20100] - Vallée de l'Ortolo - Lieu-dit Castellu di Baricci.

Modification sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

RAMOS

SAS au capital de 45.750 €
Siège social : Clos des Oliviers
Bâtiment H, Appartement 301
20220 Ile-Rousse
339 203 960 RCS Bastia

L'AGO du 18/01/2018 a décidé de nommer en qualité de Président Monsieur Mathieu COTTET-DUMOULIN, demeurant 26 rue SALA, 69002 LYON en remplacement de Madame Hélène SCHONFELD dont le mandat a pris fin, conformément à l'article 17 des statuts. Il a été également décidé de nommer en qualité de Directeur Général Madame Hélène SCHONFELD, demeurant 21 chemin du FERROUX, 69450 SAINT-CYR au Mont d'Or en remplacement de Monsieur Mathieu COTTET-DUMOULIN dont le mandat a pris fin, conformément à l'article 17 des statuts. Modification au RCS de BASTIA.

CORIN ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37.000 €
Siège Social : Centre Commercial
La Rocade - 20600 Furiani
492 107 990 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 mars 2018, il a été procédé à la nomination en qualité de Directrice Générale pour une durée non limitée, de la société GILCO, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à CHOLET (49300), 119 B rue Maindron, identifiée sous le numéro 480 292 937 RCS ANGERS.

La société GILCO est représentée par son Gérant, M. Gil Vaugelade.

Pour avis,
Le Président.

Dénomination : SAHO

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1.221.959,21 €uros
Siège social : 12, rue Jean Jaurès
20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio 341 087 278

AVIS DE TRANSFORMATION ET DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 02 Mars 2018, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, ont été apportés les modifications suivantes : Société civile immobilière SAHO immatriculée au RCS d'Ajaccio le 07/05/1987 sous le numéro 341 087 278 a été transformée Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.221.959,21 euros, sans création d'une nouvelle personne morale à compter de ce jour et avec adoption des nouveaux statuts, étant précisé que la dénomination, le siège, le capital, le gérant et la durée sont inchangés.

* Ancienne mention :

Forme : La société à la forme d'une société civile régie par les articles 1845 et suivants du code civil.

Objet social :

* L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

* Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes échanges ou apports en société ; le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales.

* Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

* Nouvelle mention :

Forme : La société à la forme d'une Société à Responsabilité Limitée régie par toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés à responsabilité limitée et notamment du code de commerce sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Objet social :

* L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

* Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes échanges ou apports en société ; le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales.

* Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

* La création, l'achat, la location, la prise à bail, l'exploitation, de tous hôtels restaurants, débits de boissons.

* Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles de faciliter l'exploitation ou le développement.

Pour avis et mention,
Le représentant légal.

N° 54

EXTREME SUD TRAVAUX

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Immeuble Mosconi
 Rue Pierre Andreani
 20137 Porto-Vecchio
 832 620 702 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du 01/02/2018 :

- de remplacer la dénomination sociale EXTREME SUD PLOMBERIE par **EXTREME SUD TRAVAUX**,
- d'étendre l'objet social aux activités de plâtrier, élagage, terrassement, paysagiste, menuiserie,
- de nommer Monsieur Boris Bruno HUGUES demeurant MORMONTAGGIA, 20135 CONCA en qualité de directeur général,
- et de modifier en conséquence l'article 2, 3, 7, 17 et 36 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 55

MICRO-ISLAND

20290 Lucciana
 RCS Bastia 437 758 402

L'AGE du 01-03-2018 a décidé d'étendre, à titre accessoire, l'objet social et l'activité de la société à la vente en ligne au détail de tous produits d'épicerie fine bio et non bio ainsi que la vente de produits pour le corps et le bien être en général.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 56

DON-JO

20200 Bastia
 RCS Bastia 818 790 420

L'AGE du 01-03-2018 a décidé d'étendre, à titre accessoire, l'objet social et l'activité de la société à la climatisation, la plomberie et la plâtrerie ainsi que la maîtrise d'oeuvre. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 57

SARL LA SIRENE

Capital : 1500 Euros
 Siège social : 9, Avenue Emile Sari
 20200 Bastia
 RCS Bastia 817 757 875

EXTENSION OBJET SOCIAL

Suivant A.G.E en date du 05/03/2018 les associés de la société ont décidé l'extension de son objet social qui devient comme suit :

* **Ancienne mention** : Vente de poissons et coquillages, élaboration de produits issus de la mer et traiteur, et petite restauration sur place ou à emporter.

* **Nouvelle mention** : Vente de poissons et coquillages, élaboration de produits issus de la mer et traiteur, et petite restauration sur place ou à emporter et achat/vente de viandes sous vide sans transformation.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis, Le Gérant.

N° 58

**SOCIETE CIVILE AGRICOLE
PIEVE**

SCEA au capital de 762,25 €
 Siège social : Le Château - Feliceto
 20225 Muru-403624000 RCS Bastia

MODIFICATIONS

L'AGE du 23/12/2017 a décidé d'étendre l'objet social à titre accessoire à la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toute société ou entreprise de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement et a modifié en conséquence l'article statutaire Objet.

Modification au RCS Bastia.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 59

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 01/02/2018 fait à Ile-Rousse, Mme LANGUASCO Anny Veuve COLONNA Pascal née le 08/09/1945 à TOURVES [83], demeurant Place DELAUNAY, 20220 Ile-Rousse a confié à la société YN, SAS au capital de 10.000 euros, représentée par M. Nicolas SAVELLI, Président, dont le siège social est : Place DELAUNAY, 20220 Ile-Rousse, immatriculée au RCS de BASTIA, sous le n° 834 244 550, un fonds de commerce de vente de vin à consommer sur place et à emporter, boissons hygiéniques situé à Place DELAUNAY, 20220 Ile-Rousse, connu sous le nom de "AU BON VIN CORSE" ; Pour une durée de 5 ans à compter du 01/02/2018 au 31/01/2023 renouvelable tacitement.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 60

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/03/2018 fait à porticcio, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio,

- La société L'ORIZONTE, SARL au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est fixé Centre Commercial Porticcio Plage, Ldt Marincaja di Viva Grosseto Prugna 20166 Grosseto Prugna, immatriculée au RCS AJACCIO 410 354 427, représentée par M. Paul-François CAVALLI, son gérant,

A confié à : La société RESTAURATION PORTICCIO, SAS au capital de 1.000 Euros, dont le siège est fixé résidence Bella Vista 20166 PORTICCIO, immatriculée au RCS AJACCIO 837 978 519, représentée par M. Pierre-Paul SALINI, son président,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restauration situé à Centre Commercial Porticcio Plage, Ldt Marincaja di Viva Grosseto Prugna 20166 Grosseto Prugna, connu sous le nom de **L'ORIZONTE** ; Pour une durée de 5 ans à compter du 03/03/2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incombent également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis,

N° 61

**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
 Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier
 32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
 Tel : 04.95.37.64.79
 Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 27/02/2018, la SARL «SOCIETE HOTELIERE DE PINARELLO», au capital de 60.000 €, dont le siège est Lieu-dit Pinarello par Ste-Lucie-de-Porto-Vecchio, 20124 ZONZA [RCS Ajaccio 046 920 484], a donné en location gérance à la société «LISETINE», SAS au capital de 5000 €, dont le siège est Mora Dell Onda, Lieu-dit Tanello, 20137 LECCI [RCS Ajaccio 837 921 840], la branche «RESTAURATION» de son fonds de commerce exploité lieu-dit Pinarello, 20124 ZONZA, pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2018, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

POUR PASSER UNE ANNONCE LÉGALE :

DEVIS par retour

Règlement CB

Attestation immédiate

ICN : Annonce légale

Tél : 04 95 32 04 40

Prochaine Parution

23/03/2018 - N°6710

N° 62

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance consentie par Mme Catherine, Bernadetta CATONI - RCS BASTIA 512 120 379, à M. Joseph CONSTANT - RCS BASTIA 351 134 291, suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 31/01/2018, enregistré à Bastia, le 23/02/2018, dossier 2018 06780, référence 2018 A 00341.

Du fonds de commerce de Restauration (GR), Location de matériel de plage, situé : 20233 PIETRACORBARA, déclaré résilier amiablement, à compter du 31 janvier 2018 le bail conclu entre eux,

Pour unique,

N° 63

**RESILIATION
DE LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 25 janvier 2018, à Alata (Corse du Sud), la SARL EUROBAT, sise Lotissement A Castagnola, 20167 ALATA, immatriculée au registre du commerce sous le n°420 743 460 00016, représentée par sa gérante, Mme LICCIONI Philippine. Et M. LICCIONI Jean Claude, résidant Lotissement A Castagnola, 20167 ALATA, ont décidé de mettre un terme le 31 janvier 2018, à la location gérance intervenue entre eux suivant acte sous seing privé du 1er novembre 1998, et portant sur un fonds artisanal de travaux du bâtiment, sis Lotissement A Castagnola, 20167 ALATA.

**DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 64

L'ATELIER DU BOIS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 5000 euros
 Siège social : Taglio-Rosso, Zonza
 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
 RCS Ajaccio 808 969 554

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Cédric Louis MANZONI, demeurant Lieu-dit Molendino, Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Taglio Rosso, Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 65

L'ATELIER DU BOIS

Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 5000 euros
 Siège de liquidation :
 Taglio-Rosso, Zonza
 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
 RCS Ajaccio 808 969 554

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2017, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 66

S.N.T.F.

Société par Actions Simplifiée
 En liquidation
 Au capital de 7.622,45 €
 Siège social : Route de Bonifacio
 Lieu-dit Arratiggio
 20137 Porto-Vecchio
 391 870 607 R.C.S. Ajaccio

Le 01/03/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. M. Jacques François CASTELLI, Route de Bonifacio, Lieudit Arratiggio, 20137 PORTO-VECCHIO est nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé Route de Bonifacio, Lieu-dit Arratiggio, 20137 PORTO-VECCHIO.
 Mention RCS Ajaccio.

N° 67

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA RD N°84 Commune d'ALBERTACCE

(projet poursuivi par la Collectivité de Corse)

2ème parution,

DUREE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n°2B-02-13-2018 du 13 février 2018]
Pendant 32 jours consécutifs, du **mardi 13 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018 inclus**, se déroulera, sur le territoire de la **Commune d'ALBERTACCE**, une enquête publique :
* préalable à l'autorisation environnementale des travaux d'aménagement sur la RD 84 du PK 38.18 au PK 54.4 sur la commune d'ALBERTACCE ;

* au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement (travaux relevant de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du même code).

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie d'ALBERTACCE.

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

* Mairie d'ALBERTACCE.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 08 novembre 2017] :

Monsieur **Laurent FRANCIS**, ingénieure en environnement, recevra le public en mairie d'Albertacce selon les modalités suivantes :

* mardi 13 mars 2018, de 9h00 à 12h00,

* mardi 27 mars 2018, de 9h00 à 12h00,

* jeudi 5 avril 2018, l'après midi de 14h00 à 17h00,

* vendredi 13 avril 2018, l'après midi de 14h00 à 17h00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie d'Albertacce pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier peut également être consulté à la direction départementale des Territoires et de la Mer au service eau biodiversité et Forêt - unité eau - 8, boulevard Benoîte Danesi - CS 60008 - 20411 Bastia Cedex 9, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie d'Albertacce, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (ddtm-sebf@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 13 avril 2018 à 17h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en à la mairie d'Albertacce, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.

N° 68

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2 avenue de Paris - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le :
JEUDI 19 AVRIL 2018 à 9 HEURES**

En Corse du Sud, sur la Commune de COTI CHIAVARI,

lieu-dit « Verghia », chemin de la Chapelle, le lot 12 du lotissement sous B 56, cadastré par les parcelles B 770, B 1920 et B 1922, sur lequel est édifée une belle villa de plus de 180m² avec vue mer sur le golfe d'Ajaccio, proche de la plage, se décomposant de la façon suivante :

Au rez-de-jardin : trois chambres, salle d'eau, buanderie et garage.

Au niveau principal : hall, vaste cuisine, grand séjour avec cheminée centrale et terrasse, deux chambres, chacune avec salle de bain et W.C.

Avec tourelle en pierres offrant une terrasse supérieure d'environ 40m².

MISE À PRIX : 457.347,05 €uros

Visite des lieux par le Ministère de la SCP GARIN FORESTIER GENASI (Tél. : 04.95.51.76.16), le mercredi 4 avril 2018 de 14h à 16h

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ÉTANT NOTAMMENT PRÉCISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO, Le 08 mars 2018, Pour extrait, [20160530].

N° 69

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 17/FS006 Fourniture et livraison de produits agricoles au profit de la station expérimentale d'élevage d'Altiani de l'ODARC

Référence acheteur : 17/FS006/BO

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 03144000 - Fournitures pour l'agriculture

Complémentaires : 24400000 - Engrais et composés azotés

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° LOT 1 - Aliments, fourrage et paille pour l'élevage

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 13/11/17

Marché n° : 006-2017

MULTARI, Route d'Ortale, 20620 BIGUGLIA

Montant indéfini

LOT N° LOT 2 - Semence des espèces et variétés fourragères et engrais chimiques

Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.

Envoi le 13/03/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 70

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Remise en valeur de terrains à la station expérimentale d'irrigation de Migliacciaro (Prunelli di Fiumorbo)

Référence acheteur : 17/TX/10

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 77100000 - Services agricoles

Complémentaires : 77211400 - Services d'abattage d'arbres

77340000 - Élagage des arbres et taille des haies

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 1 - Remise en état terrains

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 13/11/17

Marché n° : 010-2017

SARL CORSE DEBROUSSAILLAGE, Lieu dit U CATARELLU, 20246 SAN GAVINO DI TENDA

Montant indéfini

LOT N° 2 - Travail des terrains

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 13/11/17

Marché n° : 010-2017

SARL COSTA VERDE ENVIRONNEMENT, Lieu dit AVIDANELLA, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

Montant indéfini

LOT N° 3 - Ruisseau et fossés

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 13/11/17

Marché n° : 010-2017

SARL COSTA VERDE ENVIRONNEMENT, Lieu dit AVIDANELLA, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

Montant indéfini

LOT N° 4 - Rénovation et entretien oliviers

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 13/11/17

Marché n° : 010-2017

SARL A SMACHJERA, ZA de PONTE NOVU, 20235 CASTELLU DI RUSTINU

Montant indéfini

Envoi le 13/03/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 71

AVIS INFRUCTUEUX**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'Agriculture 2018.

Référence acheteur : 17/FS/09

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 60100000 - Services de transport routier

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Cet avis a été déclaré INFRUCTUEUX.

Envoi le 13/03/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 72

Caisse locale Corsopar

Siège social : 1, Avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio

L'assemblée générale ordinaire n'ayant pu se tenir faute de quorum le 28 février, Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse Locale Corsopar sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale qui se tiendra sur deuxième convocation le **29 Mars 2018** siège social de la Caisse Locale 1, avenue Napoléon III à Ajaccio.

Début d'émargement 08h00
Début assemblée générale 08h15

Ordre du jour :

Présentation et Approbation du rapport de gestion de la CGP.

Lecture du bilan et du compte de résultat.

Présentation du rapport du CAC sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Quitus aux membres de la CGP.

Validation des remboursements des parts sociales et des mouvements du capital social.

Fixation de la rémunération des parts sociales.

Affectation des résultats de l'exercice.

Questions diverses.

Pouvoirs pour les formalités légales.

Les documents sociaux nécessaires à la tenue de cette assemblée pourront être consultés par les sociétaires au siège social, huit jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. De même des formulaires de pouvoir de représentation l'assemblée générale seront à leur disposition

Le Président de la CGP de la Caisse Locale,
B. CORBEAU.

N° 73

MAIRIE ERSA**AVIS D'ATTRIBUTION**

Identification de l'organisme passant le Marché :

Commune d'ERSA 20275

Objet du Marché : Dallages ruelles "Poggio Coccino Tollare Barcaggio Botticella"

Montant du Marché : 90.718.28 HT

Date de la publication : 11.01.2018

Date limite réception : 12.02.2018

Date jugement des offres : 22.02.2018

Attributaire du Marché : SARL S3C

Date d'envoi de la publication du présent avis : 13-03-2018

Le Maire,

DERNIERES MINUTES

N° 74

AVIS

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 23/02/2018, concernant la société **RB CONSEIL**, lire de suivi dans le montage de dossier administratif ayant un lien direct ou indirect avec les chantiers de promotions immobilières, en lieu et place de d'intermédiaires dans toutes les transactions par achat, vente, location ou autre, d'immeubles ou de fonds de commerce.

N° 75

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 09 au 15 mars 2018, concernant la constitution de la société **DOMAINE DE TREMICA**,

Il fallait lire :

Objet : Exploitation viticole et oléicole,

Au lieu de :

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

Pour Avis,

N° 76

2A TRANSAC

SARL au capital de 2.500 Euros

Siège social : c/o M. PERRINO

Résidence Parc Impérial

Le Trianon - 1, route des Cèdres

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 13 mars 2018, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 13 mars 2018 dossier 2018 08441 référence 2018 A 00363, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : 2A TRANSAC

Capital : 2.500 euros divisé en 250 parts sociales d'un montant de 10euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège : c/o M. PERRINO - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1 route des Cèdres - 20000 AJACCIO

Objet : Toutes opérations immobilières de gestion, transactions, d'administration de biens, de courtage, d'organisation de campagne publicitaire ; toutes prestations de services de nature juridiques, fiscales, comptables, financières, sociales et administratives.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérante : Madame Marie SUSINI, est désignée statutairement en qualité de gérante non associée pour une durée illimitée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Marie SUSINI, gérante.

N° 77

**SOCIETE CIVILE
D'EXPLOITATION AGRICOLE
DOMAINE ZURIA**

Société Civile

Au capital de 279.777 euros

Siège social : Lieu-dit Maora Plage

20169 Bonifacio

824 682 207 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2018 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée le 10 novembre 2017, par apport en numéraire d'un montant global de 70.000 euru. La capital social a été porté de 279.777 euros à 329.355 euros.

Las articles 6, 7 et 8 des statuts sociaux ont été modifiés.

Pour avis, La Gérance.

N° 78

CODE BB

SARL au capital de 10 €

Siège : Villa Les 4 Vents

Lotissement Pesch

Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

829724798 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 13/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **5 rue du Docteur Stephanopoli, 20000 AJACCIO**.

Mention au RCS de AJACCIO.

N° 79

Sci Battesti Invest

SCI au capital de 1000 euros

Siège social :

16, B Avenue Numance Bouel

91800 Brunoy

448 271 262 RCS Evry

L'AGE du 28/02/2018 a transféré le siège social à **7, rue Comte Bacciochi 20000 Ajaccio** à compter du 28/02/2018. **Objet :** l'administration et la gestion d'un appartement. **Durée :** jusqu'au 22/04/2102.

Immatriculation au RCS de Ajaccio. Mention au RCS de Evry.

N° 80

**AVIS DE CESSION ET DE
REDUCTION DU CAPITAL**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 Mars 2018, la collectivité des associés de la SAS « LOCATV+ », demeurant lieu-dit Pradale, Les 7 Ponts d'Alata, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 528 711 757, a décidé d'autoriser la réduction du capital de la société par rachat des actions de l'un des actionnaires, afin de le porter de 6000 € à 3600 €.

En conséquence de cette décision, il est procédé à la modification suivante de l'article 7 des statuts :

« Article 7 - Capital social

Suite au rachat par la société le 07/03/2018, de l'intégralité des titres détenus par Mr CASASOPRANA François seul héritier de la succession de Mr CASASOPRANA Toussaint décédé le 6 août 2017, et de leur annulation, le capital social est fixé à la somme de Trois Mille Six Cent [3600] €.

Il est divisé en Trois Cent Soixante [360] actions de Cent [100] € chacune, numérotées de 1 à 360, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- Mr MANCINI Vincent, à concurrence de Trois Cent Soixante [360] actions, numérotées de 1 à 360, ci 360 actions, Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 360 actions. »

Pour avis,
Le président.

N° 81

AVIS

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 02/03/2018, concernant la société **BOU-TIQUE INFLUENCE**, lire SARI-SOLENZARA en lieu et place de SOLENZARA.

N° 82

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°13, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", semaine du 09/03/2018 au 15/03/2018, n°6708, concernant l'avis de constitution de la **SASU AJNA YOGA** **Il fallait lire siège social :** "Zonza - T10 - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO"

Et non : Rt 10 - Sainte Lucie de Porto Vecchio - 20144 Zonza", comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/03/2018 à Volpajola, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « **SARL GIGI 2B** »

Siège : Barchetta, 20290 Volpajola

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 600 €

Gérance : M. GIOVINAZZO Luigi, demeurant 89 lotissement La Maraninca, 20290 Lucciana

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/03/2018, il a été constitué une SASU dénommée :

GEKKO CONSULTING

Nom commercial :

JEAN-BAPTISTE VEGA

Siège social : 5 boulevard madame mère, 20000 AJACCIO

Capital : 500 €

Objet : Toutes activités de conseils en matière comptable, fiscale et patrimoniale

Président : M. VEGA Jean-baptiste 13 parc cuneo d'ornano, 20000 AJACCIO

Transmission des actions : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°35, parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 16 au 22 Février 2018, N° 6705, concernant la **SAS Société Hôtelière CASA VECCHIA**.

Il fallait lire : Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 11 janvier 2018, il a été pris acte de la démission de la SAS ACQUAVIVA PARTICIPATIONS de ses fonctions de Président.

Et non : M. Bernard ACQUAVIVA, comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

Pour Avis,

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 09.03.2018, N°6708 relatif à la location-gérance consentie par Monsieur Jean-Patrick THIRY au profit de la SAS BLUE, c'est par erreur qu'il a été mentionné : que le fonds de commerce dont s'agit était exploité à BASTIA [20200] 12, Strada di a Processio-Cardo,

IL FALLAIT Lire : Que celui-ci était exploité à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 58 Bis Route de San Martino di Lota, Lieu-dit Lovachese.

Pour avis,

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ESCALE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Penta Folelli

20213 Penta di Casinca

RCS Bastia 332 758 036

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Sylvain, Jean, Vincent GHIPPONI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Gejulin, Antony VERDURI, demeurant 20215 VENZOLASCA, pour une durée illimitée à compter du 28/02/2018

Pour avis, La Gérance.

IMPACT COLORS EUROPE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 12.000 euros

Siège de liquidation :

Route départementale 71

20234 Valle d'Alesani

508596475 RCS Bastia

L'AGE réunie le 30 janvier 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er février 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Coërt POLMAN, demeurant 96 rue St Charles, 75015 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route départementale 71 - 20234 VALLE D'ALESANI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

MALUVAL

Société Civile de Construction Vente

Capital Social : 1.000,00 Euros

Siège : 790 Petre Turchine

ZI Valrose, 20290 Borgo

510 281 181 R.C.S. Bastia 2009 D 25

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un PV d'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017 et à effet audit jour, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle, ont pris acte de la fin de la gérance de Marc VALLICIONI, domicilié 790 Petre Turchine, ZI Valrose, 20290 BORGIO, qu'ils ont nommé liquidateur, et fait élection de domicile pour les besoins de la liquidation au siège social. C'est à cette adresse que toute notification concernant la liquidation devra être envoyée. Dépôts légaux au TC de BASTIA.

LEANA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 45.800 euros

Siège social : Sisco

20233 Marine de Sisco

Siège de Liquidation : Sisco

20233 Marine de Sisco

452 363 435 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Raphaël VILLORESI, demeurant 20233 MARINE DE SISCO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé SISCO, 20233 MARINE DE SISCO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES DE LA SARL LE FORUM

sise 20, Boulevard PAOLI

Par acte sous seing privé en date du 14 mars 2018 Madame Marie MAINETTI a cédé à Madame COLLOVIGH Patricia 50 parts sur les 330 qu'elle possède dans la SARL LE FORUM, formée entre elle et Madame SUZZARINI Dominique et immatriculée au R.C.S. de sous le numéro B 348 794 264.

Madame COLLOVIGH Patricia, cessionnaire, sera, à la suite de cette cession et à partir du 14 mars 2018 titulaire des droits attachés aux parts sociales cédées.

Pour avis et mention,
Le Cessionnaire.

MALUVAL

Société Civile de Construction Vente

Société en liquidation

Capital Social : 1.000,00 Euros

Siège : 790 Petre Turchine

ZI Valrose, 20290 Borgo

510 281 181 R.C.S. Bastia

2009 D 25

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un PV d'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017 et à effet audit jour, les associés ont approuvé :

- Les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, prononcé la clôture des opérations de liquidation et la radiation de la Société.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



Les Greffes des Tribunaux de Commerce



**PROCHAINE PARUTION
ICN - 23/03/2018 - N°6710**

2h 11

Les chiffres de la semaine

c'est selon l'OCDE, le temps que les Français consacraient chaque jour à boire et à manger. Soit 6 minutes de plus que les Italiens et 1h11 de plus que les Américains. On a les records du monde qu'on peut

178 873

Les chiffres de la semaine

mètres linéaires de marchandises transportés sur la Corse (entrées et sorties) en février 2018, soit une évolution mensuelle de 11,2% et une hausse de 9% en cumul sur 12 mois, indique l'Observatoire régional des Transports de la Corse.

5h 07

Les chiffres de la semaine

par jour en moyenne : c'est le temps passé par les adultes devant les écrans, contre une moyenne de 3h10 en 2006, soit une augmentation de 53% (44% chez les hommes et 66% chez les femmes) souligne la Fédération française de cardiologie.

ISULA SURELLA

L'effet d'une bombe

Alors que la Sardaigne aspire à réduire l'emprise des servitudes militaires qui sont implantées dans l'île, la nouvelle lâchée par la Web-TV Youtg.net a fait l'effet d'une bombe, et pas seulement au sens figuré. Implantée sur les territoires de Domusnovas et Iglesias, la Rwm, filiale du conglomérat allemand Rheinmetall, produit et commercialise des armements, dont des bombes qui, selon le New York Times, ont été vendues à l'Arabie Saoudite pour être utilisées contre des civils au Yemen. Très controversée dans l'île, l'entreprise porte un projet d'extension, présenté à la Région sous la forme d'une alternative très simple: à prendre ou à laisser. Comprendre par là: ou l'extension est acceptée ou on délocalise et on licencie. Mais la nature exacte du projet n'a été connue que le 8 mars: selon les documents produits par Youtg.net, il s'agirait ni plus ni moins de créer une aire d'essai des armes produites. Un nouveau polygone de tir, en somme, où seraient testés les engins explosifs produits sur place. ■

Sources: Youtg.net, Il Manifesto, La Nuova Sardegna

HAUT

Selon la FAO, organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 800 millions de citoyens dans le monde pratiqueraient l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP). Culture de plantes, fruits, légumes, herbes aromatiques, élevage d'animaux... Alors que d'ici 2030, 60% de la population mondiale (voire 75% dans certaines zones de Méditerranée) vivra dans les villes et que le « processus d'urbanisation va de pair avec une pauvreté urbaine et une insécurité alimentaire croissantes », la FAO estime que l'AUP « peut apporter une contribution importante à la sécurité alimentaire des ménages, en particulier durant les périodes de crise et de pénurie alimentaire », sachant que des potagers peuvent être jusqu'à 15 fois plus productifs que les exploitations des zones rurales et qu'une superficie d'un mètre carré peut fournir 20 kg de nourriture par an. À condition que les politiques urbaines prennent en compte le rôle de l'AUP dans le développement urbain. Co-financé par le programme Interreg Med, le projet Madre, qui vise à renforcer le rôle de l'agriculture urbaine et périurbaine dans la capacité d'innovation et de résilience des six territoires métropolitains méditerranéens a publié un catalogue de bonnes pratiques d'AUP présentant 36 initiatives susceptibles d'encourager le développement optimal et la durabilité de cette activité dans des contextes locaux très divers.

BAS

En 2016, indique Eurostat, les femmes ont gagné en moyenne 16,2% de moins que le salaire horaire brut médian des hommes dans l'Union européenne. Un taux inchangé par rapport à la précédente étude portant sur 2015. La Roumanie détient le record pour l'écart le faible (5,2%) et l'Estonie celui du plus élevé (25%). Dans leur majorité, les pays méditerranéens, l'Italie en tête (5,3%), se situent en dessous de l'écart moyen de l'UE avec par exemple 8,7% pour la Croatie, 11% pour Malte, 12,5% pour la Grèce. La France quant à elle présente un écart de 15,2%.

FRAGILE

Inquiétude la profession agricole corse après qu'un audit de la Commission européenne ait pointé en France « une déficience dans les contrôles administratifs » concernant les surfaces agricoles peu productives mais pourtant adaptées au pâturage et essentielles au maintien de l'activité pastorale en Corse où quelques 50 000 hectares pourraient ainsi ne plus être subventionnés par l'Europe.

RÉFORME



Photo Marion Patris de Breuil

L'ASSEMBLÉE ÉCRIT SA VERSION DE LA CORSE DANS LA CONSTITUTION

Lors de la session du 8 mars, le président de l'Exécutif a présenté un projet d'article constitutionnel à la veille d'une rencontre avec le Premier Ministre. Un rapport pour lequel la majorité espérait une unanimité, mais qui n'a finalement recueilli que 48 voix sur 63.

« C'est un moment doublement important. D'abord parce qu'une révision constitutionnelle ne se présente pas tous les quatre matins, et aussi car c'est la première fois que la Corse a l'occasion d'être prise en compte spécifiquement dans le texte fondamental qui organise la République et l'Etat ». Moment solennel lors de la session de l'Assemblée de Corse du 8 mars. Devant les conseillers territoriaux convoqués en urgence, Gilles Simeoni présente un projet d'article en vue de l'inscription de la Corse dans la Constitution, trois jours avant une réunion avec le Premier Ministre à Paris. Un rapport qui fait suite à un cycle de réunions de plusieurs semaines avec Jacqueline Gourault, la « Madame Corse » du gouvernement, et dont la rédaction s'est faite dans l'urgence, « au prix de multiples concessions ».

« Ce projet d'article n'est pas celui de la majorité, mais essaye d'aller vers la recherche de l'unanimité », pose d'entrée le président de l'Exécutif, détaillant que celui-ci part des points d'accord actés avec le gouvernement, à savoir l'inscription de la collectivité dans un article spécifique et une habilitation permanente dans certains domaines que le texte s'astreint à énumérer. Mais la proposition va aussi plus loin et inscrit noir sur blanc la notion d'autonomie. Un point qui ne manquera pas de susciter une levée de boucliers au sein des groupes de droite. Plus loin, si tout le monde s'accorde sur la nécessité d'un article spécifique, la liste des domaines d'habilitation permanente cristallise aussi des points de divergence. Durant près de 5 heures de commission, la majorité et l'opposition tenteront alors de trouver un point de consensus acceptable pour tout le monde. Mais lors du retour en séance publique, sur les coups de 23 h, peu de suspens quant à l'issue du vote. La droite dans son ensemble campe sur ses positions et votera contre le texte retravaillé qui inscrit désormais deux paragraphes à options, l'une émanant de la majorité, l'autre du groupe Andà per dumane. Deux sections dans lesquelles il est question de la numérotation à donner à l'article et

de la liste des matières à propos desquelles une habilitation permanente est souhaitée. Le corps du texte reprenant quant à lui la proposition d'article présentée plus tôt dans la journée. Soumis à un fastidieux exercice de vote par sections, le projet d'article et ses options ont été adoptés grâce aux 41 votes de la majorité, celui du conseiller territorial Pierre Ghionga, et les 6 voix du groupe Andà per dumane. ■ **Manon PERELLI**

UN ARTICLE DONT LE CONTENU TARDE À SE FAIRE CONNAÎTRE

C'est la mine déçue que les présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée de Corse sont sortis d'une nouvelle journée de réunions à Paris, le 12 mars dernier. Les rendez-vous, d'abord avec Jacqueline Gourault, en fin de matinée, puis avec le Premier Ministre, Edouard Philippe, en fin de soirée, n'ont pas donné beaucoup de réponses sur le contour que le gouvernement compte donner à l'inscription de la Corse dans la Constitution. Du moins, on n'y voit pas beaucoup plus clair qu'après la visite de Jacqueline Gourault à Ajaccio, il y a une quinzaine de jours. Tout au plus le Premier Ministre s'est-il contenté de confirmer qu'il y aura bien un article spécifique qui sera consacré à la collectivité, et que son contenu sera précisé « dans les prochains jours ». Sachant que le départ du train révision constitutionnelle est prévu pour la fin du mois, c'est à se demander si le gouvernement a décidé de jouer la montre. Il faut rappeler toutefois qu'il s'adonne à un difficile exercice d'équilibriste où il faut tenter de satisfaire les velléités des insulaires, tout en ayant le souci de ne pas faire échouer la réforme constitutionnelle dans son ensemble qui doit recueillir le vote des 3/5 du Parlement pour pouvoir être adoptée.

Lors de cet entretien, le Premier Ministre a par ailleurs annoncé à Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni, qu'une dizaine de ministres devraient effectuer un déplacement sur l'île dans les prochaines semaines. ■ **MP**

RELIGION

ABONNEZ-VOUS AU «FORFAIT CHJESA»



Photo Manon Perelli

L'Église de Corse a lancé son annuel appel aux dons le 8 mars dernier. Cette année, la campagne se veut dynamique et innovante, afin d'essayer de toucher les 30-50 ans

Une ligne directe entre la Terre et les Cieux. Pour la campagne du Denier 2018, l'Église de Corse mise sur l'humour et suggère à ses donateurs de s'abonner au «forfait divin». Lancée le 8 mars dernier à l'Évêché d'Ajaccio par Monseigneur Olivier de Germay, évêque de Corse, comme chaque année cette opération a pour but de recueillir des dons nécessaires au fonctionnement des diocèses. La vie matérielle de ces derniers n'étant plus financée depuis la loi de séparation de l'Église et de l'Etat de 1905, seule la générosité des fidèles assure en effet le traitement des prêtres, des religieuses ou encore des salariés missionnés par l'évêque.

En Corse, en 2017, 4 386 donateurs ont participé à cette campagne qui a permis de récolter 515 000 €. «On a fait 3 % de mieux que 2016, et un tout petit peu mieux que notre record de 2015 où on avait fait 513 000 €. C'est donc une bonne campagne, même si elle reste malheureusement un petit peu inférieure à nos objectifs, puisqu'elle augmente assez peu et qu'on a perdu à peu près 200 donateurs. Mais c'est la tendance nationale», détaille Patrick Bouis, économiste du diocèse d'Ajaccio. «Le denier reste un enjeu important, car c'est la première ressource d'un diocèse. On veut continuer à faire monter ce chiffre car le diocèse accuse toujours, globalement, un déficit de l'ordre de 300 000 ou 350 000 €. Il y a encore du chemin à parcourir pour que le Denier soit une véritable ressource pour l'année 2018 et pour les suivantes», ajoute-t-il

Cette campagne du Denier 2018, justement, l'Église de Corse l'a voulue dynamique et tournée vers les 30-50 ans, une tranche d'âge peu touchée habituellement. «Derrière ce visuel qui parle de forfait chjesa, l'idée est de faire comprendre aux gens que si on a la foi, le Christ est là, parmi nous, chaque jour. Donc on parle d'un abonnement pour bien faire comprendre aux gens qu'on a besoin qu'ils adhèrent à nos projets, en permanence», souligne Patrick Bouis. Autre nouveauté, les dix doyennés de l'île ont rédigé leur propre message, ce qui a permis de réaliser des dépliants personnalisés, dans lesquels chaque donateur pourra reconnaître un membre de son église locale. Deux axes forts à travers lesquels l'Église de Corse aspire à montrer un visage dynamique, innovant et proche de ses paroissiens.

Avec un don moyen de 117 €, la Corse reste très en dessous de la moyenne nationale de 226 €. «On a encore une belle marge de progression par rapport à ce qui se passe sur le continent, mais on ne désespère pas d'y arriver petit à petit», conclut l'économiste du diocèse à l'aube de cette nouvelle campagne. ■ Manon PERELLI

Vous pouvez participer à la campagne du Denier 2018 en adressant un chèque au diocèse ou au prêtre de votre paroisse ou en ligne sur <http://corse.catholique.fr>

Le denier de l'Église, c'est **1,1 million** de donateurs à l'échelle nationale, qui offrent **40 %** des **700 millions** d'euros reçus chaque année par les associations diocésaines françaises. Avec les autres sources de revenus: quêtes, legs, casuel (dons pour les baptêmes, mariages et obsèques) et offrandes de messes, l'ensemble rémunère **12 000 prêtres** en activité et **11 000 laïcs** salariés.

ÉCONOMIE



Photo Manon Perelli

PROMOUVOIR

L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ

L'Adec lance un appel à projets à destination des femmes chefs d'entreprises ou porteuses de projets. Ouvert jusqu'au 8 mai, celui-ci permet de bénéficier d'aides à l'investissement ou à l'emploi.

L'occasion était presque trop belle pour la laisser filer. Le 8 mars dernier, lors de la Journée internationale des droits des femmes, l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) lançait un nouvel appel à projets à destination des femmes porteuses de projets ou chefs d'entreprises. Soulignant en préambule que la «majorité territoriale s'illustre régulièrement par des prises d'initiatives dans ce domaine-là», Jean-Christophe Angelini, le président de l'Adec, a rappelé qu'en 2016 une journée avait déjà été consacrée à l'entrepreneuriat féminin en collaboration avec les Corsican business women (CBW). Une action que l'agence a souhaité poursuivre avec cet appel à projets qui prévoit deux mesures sous la forme de subventions. La première ouvre la possibilité d'avoir une aide à l'investissement, avec un taux d'intervention maximum de 30% et un plafonnement à 50 000 € par projet. Tandis que la seconde prévoit une aide à l'emploi pour la création d'un poste en CDI, dont le montant peut osciller entre 5 et 10 000 €. Petit plus, les dix meilleurs projets se verront créditer d'une prime de 20 000 € supplémentaires.

Avec la volonté affichée de booster l'entrepreneuriat au féminin sur l'île, l'appel à projet est ouvert à tous les secteurs d'activité, les seules conditions pour participer se limitant, grosso modo, au fait que le projet doit être porté par une entreprise dirigée par une femme ou un groupe de femmes, qui doit détenir au moins 50% des parts de l'entreprise pour une SARL et au moins 33,3% pour les SA et les SAS. Une discrimination positive savamment orchestrée dans l'espoir de susciter une véritable dynamique et d'encourager d'autres porteuses de projets à se lancer. «Dans le domaine de l'entrepreneuriat, la ressource féminine est considérée comme étant sous-valorisée, notamment par l'OCDE», regrette en effet le président de l'Adec. «L'entrepreneuriat féminin est vecteur de croissance, et par ce type de projet on favorise l'éclosion d'initiatives qui, sans ce financement d'amorçage, n'auraient peut-être pas pu voir le jour ou s'installer dans la durée. En Corse, l'entrepreneuriat féminin est actif et diversifié. Un tel appel à projets est donc important non seulement pour l'aide financière qu'il apporte, mais également pour la mise en lumière de cette volonté entrepreneuriale», souligne quant à elle la présidente des Corsican business women, Brigitte Artily.

Lauda Guidicelli, jeune conseillère exécutive en charge, entre autres, de l'égalité hommes-femmes, a pour sa part marqué sa sa-

tisfaction devant une telle initiative. «La créativité des femmes, leur instinct, leur force d'engagement sont essentielles dans l'entrepreneuriat. Les femmes corse ont toutes les qualités pour se lancer et faire avancer notre économie. L'audace n'a pas de genre et elles le prouvent dans tous les domaines».

Les dossiers de candidature à l'appel à projets peuvent être téléchargés sur www.adec.corsica et doivent être renvoyés par mail à impresasi@adec.corsica ou par courrier au siège de l'Adec avant le 8 mai. ■ Manon PERELLI

REPÈRES

Selon l'édition 2016-2017 de l'étude *Global entrepreneurship monitor (Gem)*, menée auprès de 74 pays, 163 millions de femmes dans le monde ont créé une entreprise et 111 millions en dirigent une déjà constituée, soit une progression de 10 % par rapport aux chiffres de l'étude 2014-2015. Et, constate le Gem, en se basant sur le taux d'activité entrepreneuriale (TEA) des femmes, c'est-à-dire le pourcentage d'entre elles qui, parmi la population adulte, lancent ou dirigent une entreprise récemment créée, les zones les plus dynamiques ne sont pas forcément celles que l'on croit. L'entrepreneuriat féminin progresse plus rapidement en Asie et en Amérique latine qu'en Europe: ainsi le TEA des femmes atteint près de 20 % au Brésil et aux Philippines contre 3,4 % en France et 3% en Allemagne. L'explication tiendrait au fait que la concurrence économique, plus faible dans ces pays, laisserait plus d'opportunités aux femmes tandis que, dans les économies plus développées, des barrières psychologiques et symboliques décourageraient l'entrepreneuriat féminin: un sondage cité par l'étude montre que si 67% des femmes de pays moins développés estiment avoir les capacités pour créer ou diriger une entreprise ou en diriger une, elles ne sont que 35 % dans les pays développés à s'en juger capables ■ PMP.

La sélection de la rédaction

Ritratti di quì / Portraits d'ici

Posé ou bien pris sur le vif, à visée purement esthétique ou portant un propos journalistique, du daguerréotype au numérique, le portrait photographique s'intéresse au social, à l'identité. Il témoigne, apporte des éléments de réflexion, comme le démontre cette sélection issue de la collection du Centre méditerranéen de la photographie (CMP) et du fonds photographique de la Ville de Bastia. Réalisés de 1994 à 2017, pour la plupart à Bastia et sur sa région, ces portraits proposent une vision documentaire, journalistique, sociale ou plasticienne, sur le quotidien de femmes et d'hommes de Corse. Plus d'une dizaine d'auteurs – dont Florent Mattei, Jean-François Joly, Dominique Degli-Esposti, Olivier Laban-Mattei, Caroline Bach – donnent la mesure de la diversité des thèmes et des approches que le portrait permet d'aborder. L'exposition présente également les travaux réalisés de novembre 2016 à novembre 2017 dans le cadre du projet photographique participatif Femlab: un atelier dirigé par la photographe Jane Evelyn Atwood et le CMP dans le cadre du Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia et auquel ont participé six habitantes qui ont eu à traiter six thèmes (un lieu, une personne, une émotion, mon quartier, ma famille et mes amis, mes commerces de proximité). ■

Jusqu'au 4 mai. Musée de Bastia. ☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com



© Olivier Laban-Mattei



I Spartimenti

Après des années d'absence, Marika revient en Corse suite au décès de sa mère et retrouve ses sœurs Mado et Gnulina. Tout les oppose, mais les voilà pourtant réunies chez le notaire, dans une ambiance polaire, pour la lecture du testament. En présence d'un notaire au comportement étrange, d'une secrétaire effrontée et vénale et d'un jeune clerc apparemment transi d'amour pour cette dernière, les trois sœurs célèbrent leurs retrouvailles en échangeant reproches et propos aigres. L'ouverture du testament les réconciliera-t-elle en les contraignant à affronter un passé lourd de secrets et de mensonges? Une comédie burlesque en langue corse imaginée par Petru Squarcini et Marie-Jo Peri Calabro, interprétée par la compagnie I Tarucconi di u teatru nustrali. ■

Le 20 mars 2018 à 18h30.

Spaziu Natale Luciani, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Pomi, macaroni è puttachjoni

Revoilà I Tarucconi dans une autre comédie en langue corse, écrite par Petru Squarcini, mise en scène par Marie-Jo Peri Calabro et où 3 comédiens se partagent 7 rôles. C'est parti pour une journée comme les autres dans la vie de zia Margarita. Elle reçoit son amie zia Ghjaseppa pour une causerie au coin du feu. Leur duo est interrompu par une succession de visiteurs: amies, neveux, aide à domicile... L'occasion de passer en revue (avec force commentaires) divers sujets d'actualité. ■

Le 24 mars, 21h. Casa Martina, Stade d'Afa. ☎ 04 95 71 05 69

Les femmes s'en mêlent

Au tout début, en 1997, il ne s'agissait que d'un unique concert parisien destiné à mettre en avant la scène musicale féminine indépendante, lors de la Journée internationale des droits des femmes. Puis les organisateurs, tout en gardant l'objectif initial, se sont affranchis de la date du 8 mars, en étendant la portée de la manifestation sur la durée comme dans l'espace. Les Femmes s'en mêlent se déroule désormais dans toute la France, mais aussi en Belgique et en Suisse. La salle ajaccienne de l'Aghja participe à ce festival itinérant depuis plusieurs années. Pour cette XXI^e édition, elle reçoit: La Chica, formation (piano, voix, clavier, basse et machines) dans laquelle la franco-vénézuélienne Sophie Fustec propose un collage de textures sonores empruntées à l'héritage traditionnel latino-américain et de diverses influences contemporaines; et Norma, auteure-compositrice-interprète toulousaine qui évolue entre rock et pop-folk et qui, après l'extended-play *Badlands*, s'apprête à sortir son premier album. ■

Le 24 mars, 21h. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & aghja.com





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 19 Mars

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h45 Le cercle des inconditionnels - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Bon séjour - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h35 Noob - 18h20 A votre Service - 18h55 Gilles Peterson - 19h20 P@m - 19h30 Nutziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le cercle des inconditionnels - 20h25 Bon séjour - 21h25 Zikspotting - 21h40 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutziale

Jeudi 22 Mars

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Châteaux - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Matmatah - 17h20 Noob - 17h40 Ci Ne Ma - 17h55 Associ - 18h25 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutziale - 19h40 OVNI, l'incroyable vérité - 20h45 Why - 21h45 Gilles Peterson - 22h10 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 0h00 Nutziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 20 Mars

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Associ - 11h15 Zikspotting - 11h30 Gilles Peterson - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Motorhead - 14h30 Why - 16h15 Zikspotting - 16h30 A votre Service - 16h40 Motorhead - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutziale - 19h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 20h30 Kick Imperator - 20h55 Motorhead - 22h10 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutziale

Vendredi 23 Mars

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 P@m - 12h50 Gilles Peterson - 13h40 Zikspotting - 14h30 Kick Imperator - 15h05 Le cercle des inconditionnels - 16h40 Noob - 17h00 Zikspotting - 17h15 Matmatah - 18h40 Châteaux - 19h30 Nutziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Infadels - 21h10 L'invention d'une île - 22h30 Nutziale - 22h40 Bon séjour - 23h40 A votre Service - 23h50 Délires Sur le Net - 0h00 Nutziale

numericable™

95

Bastia

Mercredi 21 Mars

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 L'invention d'une île - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 13h30 Ci Ne Ma - 13h45 Zikspotting - 14h30 Infadels - 15h15 P@m - 15h50 Noob - 17h25 Zikspotting - 17h40 Bon séjour - 18h35 L'invention d'une île - 19h30 Nutziale - 19h40 Châteaux - 20h35 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 21h25 A votre Service - 21h45 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutziale

bouygues TELECOM

30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



ET SI VOUS DEVENIEZ **JOURNALISTE LOCALIER**

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE JOURNALISME DE LILLE



ESJ
LILLE

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE JOURNALISME
DE LILLE

100%
D'INTÉGRATION
À LA SORTIE DES ÉTUDES

LICENCE PRO

Formation en un an
Accès à bac +2 (120 ECTS)

INSCRIPTION

sur www.esj-lille.fr
jusqu'au 11 avril 2018

CONCOURS

le 26 avril 2018

en partenariat avec

Université
de Lille

PHR
Paris Lodron Universität
Heinz Heise